

## SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2023

### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adopter l'ordre du jour;
- 2.- Adopter le procès-verbal du 17 janvier 2023;
- 3.- Adopter les comptes à payer au 31 janvier 2023.

### ADMINISTRATION

- 4.- Dépôt – Procès-verbal de correction du règlement 510-22 pourvoyant à l'imposition de taxes municipales pour l'année 2023 – Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale dépose au Conseil, le procès-verbal de correction du règlement 510-22.
- 5.- Rapport des activités du trésorier pour l'année 2022 – Adopter le rapport des activités du trésorier, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.
- 6.- Offre d'achat d'un immeuble – lot 2 127 991 – Accepter l'offre d'achat par la Municipalité, pour un montant de 10 000 \$, et autoriser Madame la maire et la directrice générale à signer les contrats à intervenir avec les propriétaires.
- 7.- Offre d'achat d'immeubles – lots 2 128 011 et 2 128 014 et régularisation de l'empiètement du lot 2 128 003 – Accepter l'offre d'achat par la Municipalité, pour un montant de 50 000 \$, régulariser l'empiètement du 2 128 003 sur le lot 2 128 002 et autoriser Madame la maire et la directrice générale à signer les contrats à intervenir avec le propriétaire.
- 8.- Entente avec le gouvernement du Québec (FAAQ) – convention de subvention pour le confortement et le rehaussement des ouvrages de protection contre les inondations – Autoriser la signature de la convention avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour une subvention au coût maximum de 38 000 \$.
- 9.- Quittance – Autoriser Madame la maire et la directrice générale à signer la transaction avec un citoyen, relativement à une réclamation à la suite d'une problématique survenue à son immeuble, et dont le contenu a dûment été porté à la connaissance des membres du Conseil et autorise, à cette fin, le paiement des sommes convenues.

- 10.- La Petite Maison de Pointe-Calumet – contribution financière – Octroyer un montant de 3 909,72 \$ à l'organisme La Petite Maison de Pointe-Calumet afin de contribuer aux frais d'Hydro-Québec.
- 11.- École de voile Sansoucy – course de catamarans – championnat provincial – Autoriser l'école de voile Sansoucy à utiliser le stationnement du parc Alphonse-Gravel, pour ses activités prévues les 17 et 18 juin 2023.

## **LOISIRS**

- 12.- Ministère de la Culture et des Communications – bibliothèque municipale Claude-Jasmin de Pointe-Calumet – demande d'aide financière et mandataire – Déposer au ministère de la Culture et des Communications, une demande d'aide financière dans le cadre de l'Aide aux projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et maintenir la politique de développement des collections de la bibliothèque ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré. De plus, mandater Mme Brigitte Lessard, pour produire cette demande.

## **VOIRIE**

- 13.- Protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase III) – lot 300 : prolongement des ouvrages de protection entre la 25<sup>e</sup> et la 32<sup>e</sup> Avenue – décompte progressif #15 – Autoriser le paiement de 111 127, 08\$ (taxes incluses) à la firme Sanexen Services Environnementaux Inc.
- 14.- Prolongement des ouvrages de protection – 13<sup>e</sup> Avenue (Phase IV) – étude de faisabilité et ingénierie détaillée pour la réfection du poste de pompage SP-3 et travaux de restauration environnemental (MPQ) – demande de changement #2 – Autoriser la demande de changement #2 pour un montant maximum de 176 120,65 \$ (taxes en sus).

## **URBANISME**

- 15.- Adoption – règlement 308-83-22 – Adopter le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 et le règlement de régie interne numéro 307-91 afin d'ajouter des dispositions sur les équipements accessoires et les équipements de jeux.
- 16.- Adoption – règlement 308-84-22 – Adopter le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 308-91 afin d'ajouter des dispositions sur les milieux humides et sur l'abattage d'arbres dans un boisé d'un hectare et plus et dans un site d'intérêt esthétique et écologique.
- 17.- Avis de motion et dépôt du projet – règlement 307-13-23 – Pour adoption future d'un règlement amendant le règlement de régie interne numéro 307-91 afin de modifier la définition de superficie de bâtiment ou superficie d'implantation.

- 18.- Avis de motion – règlement 511-23 – Pour adoption future d’un règlement relatif à la démolition d’immeubles.
- 19.- Adoption – projet de règlement 511-23 – Adopter le projet de règlement relatif à la démolition d’immeubles.
- 20.- Varia
- 21.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 22.- Communication de Madame la maire
- 23.- Communication des conseillers
- 24.- Période de questions des citoyens
- 25.- Levée de la séance